

# ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

consultez notre site : [www.es-seyssel.com](http://www.es-seyssel.com)

contact : [informations@es-seyssel.com](mailto:informations@es-seyssel.com)



RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

## FICHE DE PRESENTATION STANDARDISEE

### TARIF BLEU PARTICULIER OPTION BASE dans le cadre du TARIF REGLEMENTE

		en vigueur depuis le		01/08/2022	
Puissance souscrite en kVA	Réglage disjoncteur		Prix du terme fixe mensuel en € (TVA à 5,5 %)		* Prix HT - hors TVA, CSPE, CTA et taxes locales  ** Prix TTC - incluant toutes les taxes  La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.  *** puissances non disponibles en monophasé sauf cas exceptionnel selon le réseau et décidé par ESS
	Mono	Tri	Option Base		
			HT*	TTC**	
3	15 A	-	7,12	8,67	<b>puissances 18kVA et + en extinction n'est plus proposé</b>
6	30 A	10 A	9,23	11,42	
9	45 A	15 A	11,43	14,26	
12	60 A	20 A	13,66	17,13	
15***	-	25 A	15,74	19,84	
18	-	30 A	17,91	22,66	
24	-	40 A	22,48	28,52	
30	-	50 A	26,89	34,21	
36	-	60 A	31,43	40,05	
Puissance souscrite en kVA		Prix de l'énergie en c€/ kWh (TVA à 20 %)			
		HT*	TTC**		
3 <sup>(1)</sup>		13,74	17,40		
6		13,74	17,40		
9 à 36		13,74	17,40		

**1 Taxes :** Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 0,1 c€/kWh)

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur  
la part acheminement de la facture ; tarif T6 01/08/2022

valeurs à la

Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0,663 c€/kWh)

date de vigueur

Taxe Communale (0,663 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

TVA à 20 % sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

### 2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6%  
charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

la fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) (source : EDF)

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (3,72 €/an)

### 3 Prestations techniques :

**raccordement au réseau** : prendre contact avec nos services au 04 50 27 28 96

géré par Energie et Services de Seyssel (ESS) - distributeur

voir en fin de fiche les coûts usuels

### 4 Révision des prix : (art 3 CG)

changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE

Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

### 5 Durée du contrat : (art 2 CG)

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**

durée déterminée de 1 an renouvelable par tacite reconduction

## 6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)

En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

## 7 Modalités de facturation (art 4 CG) et de paiement :

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période); Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 15 jours

Possibilité de règlements par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032

96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces

**option gratuite** : par prélèvement, le 15 du mois suivant la réception de la facture

**option gratuite** : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; prélèvement le 10 du mois

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

## 8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais d'avis avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT.

Intervention pour impayé ou manquement contractuel : 44,94 € HT.

## 9 Service client et réclamations

accueil dans nos bureaux à Seyssel ou Argonay du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

accueil téléphonique au 04 50 27 28 96 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : [informations@es-seyssel.com](mailto:informations@es-seyssel.com)

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivant la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

## 10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

## 11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 % )

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 11,82 € HT en standard, majorée de 31,96 € HT en version express sous 2 jours; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire sans changement matériel : 31,82 € HT ;

frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 47,36 € HT.

Relève spéciale à la demande du client : 26,65 € HT.

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 31,96 € HT.

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 56,38 € HT.

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site [www.es-seyssel.com](http://www.es-seyssel.com).